

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

16, RUE BONAPARTE - 75272 PARIS CEDEX 06

TÉL : 01 42 34 57 70 - FAX : 01 40 46 87 55

Le Secrétaire perpétuel

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris
75 avenue Simon Bolivar
75019 PARIS

Dossier suivi par Martine Besmier

Tél. : 01.42.34.57.74

Email : martine.besmier@academie-medecine.fr

Monsieur le Président,

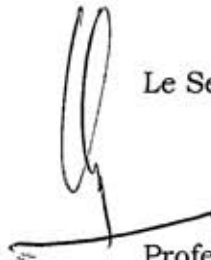
Par un courrier du 5 juillet 2017, vous avez sollicité notre avis sur le développement de la pratique de la « acupuncture kinésithérapique par aiguille sèche » par les kinésithérapeutes. Il s'agissait notamment de mettre en garde les professionnels vis-à-vis d'une pratique que l'Ordre des kinésithérapeutes paraissait reconnaître de leur compétence.

Après avoir pris connaissance des textes, il apparaît que la technique de la acupuncture kinésithérapique ne figure pas sur la liste des actes que les masseurs kinésithérapeutes sont autorisés à faire. Cette constatation est importante à prendre en considération dans la mesure où il s'agit d'un geste de soin invasif.

Il appartient aux autorités ministérielles de prendre la décision et de solliciter à ce sujet l'avis de l'Académie nationale de médecine.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de toute ma considération.

Le Secrétaire perpétuel,



Professeur Daniel COUTURIER